Patrick Andrist, La tradition directe de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe: remarques sur les nouvelles propositions et sur la réception matérielle du chapitre 10.5 (« Édit de Milan »).

L'édit de Milan, transcrit au chapitre 10.5 de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe, nous amène au cœur du problème central de la transmission de cette œuvre, puisqu'il ne se trouve que dans l'une des deux recensions manuscrites. La solution d'Eduard Schwartz, qui y voyait deux éditions successives publiées par Eusèbe lui-même, et qui a donné naissance à d'autres théories similaires, a récemment été mise en doute par les membres de l'équipe internationale qui travaille au commentaire de l'œuvre, qui proposent une nouvelle solution à cet ancien problème. La première partie de mon exposé discute cette nouvelle proposition qui, si pertinente qu'elle soit dans sa critique de la « théorie des éditions successives », ne va pas sans poser problème. La deuxième partie de la présentation sera consacrée à la réception « matérielle » de l'Edit de Milan. Comment ce texte se présente-t-il dans les manuscrits de l'Histoire Ecclésiastique? Ceux-ci portent-ils des traces de lecture? Et, de façon plus large, comment la réception matérielle s'articule-t-elle avec la réception chez les auteurs qui ont utilisé Eusèbe?

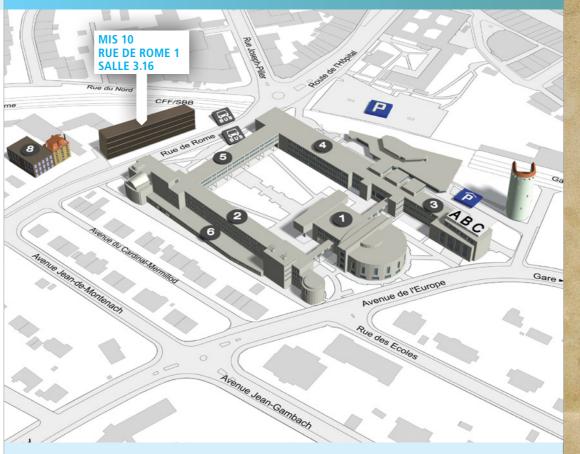
Gregor Emmenegger, Eusebius von Cäsarea: ein «hoftheologischer Friseur an der kaiserlichen Perücke» (F. Overbeck)?

Die Urteile der Gelehrten zu Eusebius und seinem Werk sind gegensätzlich. Die Bandbreite reicht von «Vater der Kirchengeschichtsschreibung» und «grösster christlicher Gelehrter seiner Zeit» (O. Bardenhewer) bis hin zu «widerlichster aller Lobredner» und «der erste durch und durch unredliche Geschichtsschreiber» (J. Burckhardt), wobei die negative Beurteilung überwiegt. Doch für zahlreiche Ereignisse der frühen Kirchengeschichte ist er die bedeutsamste und vielfach sogar die einzige Quelle. Das gilt nicht zuletzt auch für den ersten «christlichen» Kaiser: Ob es uns Historikern gefällt oder nicht – über weite Strecken ist Konstantin auch Eusebius' Konstantin. Umso wichtiger ist es, die Konzeption, Zielstellungen, Beurteilungskriterien und Quellenverwertung seiner Kirchengeschichte herauszuarbeiten. Nur so ist eine adäguate Beurteilung möglich.

Pierre Maraval, L'édit de Milan entre tradition et nouveauté.

L'édit de Milan a un caractère traditionnel : comme l'édit de tolérance de Galère, qu'il complète, il considère que le bonheur de l'État est procuré par la faveur divine et obtenu par le culte rendu à Dieu par tous: que l'empereur intervienne dans ce domaine relève donc de ses fonctions traditionnelles. Sa nouveauté consiste d'abord dans la politique de consensus qu'il entend instaurer en accordant la liberté à toute religio. D'autre part, les mesures de restitution qu'il prévoit en faveur des chrétiens (mesures dont l'édit de Galère ne disait mot), témoignent déjà d'une bienveillance marquée à leur égard. Il apparaît enfin que, s'il accorde au christianisme le statut de religio, il le lui accorde parce qu'il se réfère au Dieu suprême, se réclame du monothéisme, ce qui implique que l'invocation des dieux inférieurs du paganisme est placée au niveau de la superstitio. Ce ne sera pas sans conséquences sur la politique ultérieure de Constantin.

Plan



La journée d'étude est ouverte à toute personne intéressée, mais nécessite une inscription sans frais auprès du secrétariat de l'Institut des Sciences de l'Antiquité et du Monde byzantin (IAB) par courriel à l'adresse nicole.papaux@unifr.ch ou par téléphone au 026 300 78 34 jusqu'au 28 mai 2013.

qua cofano n'augollut qua era ezolecem ut august apromediolamum o uemillem arquini usa quead com da esfecurrante publica primerente intracambaberon hee int cettra que undebarn plurib; homimb; pfumra ut infimit ordinanda ce cre dim qb di un mas pruepenas comebat in day in a xprainf a comb; libera po what kquena religione que quilq volutis qu'il de drumat tiede celeta nob acq omits d'sub po what must coforum placami acoppici u possu exteri laq li chilosalinbera ac realfinammone incundice credidin in mellionino facul zarabne andi puzareni qui observacioni ri canore ul carelación inte suam dederat qua ipsetibi aprissima de senara un possit not suma diumnicas cui religondiberit mab; objegin in omib; foliafor nois si ubennio lennaq pfran Quarriche dicanone ma cuenn placu iffe not ma mous omite; omino edicionite; que pur servar ad officir ai u diest lip xpia non nomme undebant. nue ceuere acsimplicit unus quisq. con qui cande obser unde religioni xpiano y serune nolumair ciera illi inquie sudine dem lefter fur is exfir observage overdant que solliciandina JOURNEED ETUDE wier per not libera or quabiolista out suchacidate ifde xpramit dedite Juoo cultifde «L'EDIT DE MILAN» (313)

mendu ce consurori qu'hicade loca adq quamer à mom 16 JEUDI 13 JUIN 2013 may if an alice de form MaMIS 10, RUE DE ROME il dalo de con undent adSALIEBM 6 peccuma afine ulla pess percetonepor

volta omitrul metone at quambiquitar pratuant Sonotuer elecun cade firmer hilde xprant quanacul polda and of higemen at & donares clean figuranemm demake









Programme

8:45	Accueil
9:00 – 10:00	Philippe Bruggisser / Thomas Schmidt (IAB, Faculté des Lettres) Les mots du sacré
10:00 - 10:30	Discussion
10:30 – 11:00	Pause
11:00 – 11:30	Pascal Pichonnaz (IAB, Faculté de Droit) « L'Edit de Milan ». Quelques aspects juridiques.
11:30 – 11:45	Discussion
11:45 – 12:15	Christian Raschle (Université de Montréal) Constantin et ses concurrents : les « programmes religieux » vus à travers les monnaies
12:15 – 12:30	Discussion
14:00 – 14:30	Louis Holtz, directeur honoraire de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) à Paris Le texte latin du document adressé au gouverneur de Bithynie
14:30 - 14:45	Discussion
14:45 – 15:15	Franz Mali (IAB, Faculté de Théologie) Lactantius' Einbettung der Mailänder Vereinbarung in De mortibus persecutorum
15:15 – 15:30	Discussion
15:30 – 16:00	Pause
16:00 – 16:30	Patrick Andrist (IAB, Faculté des Lettres) La tradition directe de l' <i>Histoire Ecclésiastique</i> d'Eusèbe: remarques sur les nouvelles propositions et sur la réception matérielle du chapitre 10.5 (« Edit de Milan »)

16:30 - 16:45	Discussion
16:45 – 17:15	Gregor Emmenegger (IAB, Faculté de Théologie) Eusebius von Cäsarea: ein « hoftheologischer Friseur an der kaiserlichen Perücke » (F. Overbeck)?
17:15 — 17:30	Discussion
18:30 – 19:15	Conférence de clôture : Pierre Maraval, professeur émérite de l'Université de Paris IV Sorbonne L'Edit de Milan entre tradition et nouveauté

Résumés des communications

Philippe Bruggisser / Thomas Schmidt, Les mots du sacré.

L'enquête réexamine les termes du religieux dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'Edit de Milan » et les confronte tels qu'ils apparaissent dans les versions latine et grecque transmises par Lactance et Eusèbe de Césarée. Des observations nouvelles permettent de cerner plus attentivement similitudes et différences dans chacun des deux textes.

Pascal Pichonnaz, « L'Edit de Milan » : Quelques aspects juridiques.

Le but de la communication est de rappeler les distinctions que l'on peut faire entre les diverses constitutions impériales, en mettant particulièrement en exergue le processus de promulgation des édits, une forme spécifique de constitution impériale. Après avoir examiné quelle était la validité d'un édit promulgué, en particulier sa durée et son champ d'application *ratione loci*, nous nous demanderons si le fait que l'Edit de Milan n'ait pas été repris dans les compilations de Théodose II (Code théodosien de 438 ap. J.-C.) et de Justinien (Code de Justinien de 534 ap. J.-C.) peut nous éclairer sur la portée juridique de l' « Edit » de Milan. Enfin, nous analyserons brièvement les aspects juridiques contenus dans l'Edit de Milan en lien avec la liberté d'association et de réunions pour les Chrétiens. Cela nous permettra de relever quelques aspects juridiques déjà affirmés par l'Edit de Galère (311 ap. J.-C.).

Christian Raschle, Constantin et ses concurrents: les « programmes religieux » vus à travers les monnaies.

Bien que peu de sources littéraires mentionnent quelles ont été la compréhension et l'interprétation des images sur les pièces de monnaie par la population de l'Empire romain, les publications récentes affirment à haute voix l'importance fondamentale des pièces de monnaie pour notre compréhension du programme politique voire de l'idéologie impériale. A part les vertus impériales (*providentia, liberalitas, virtus, pietas* et *aequitas*) ou le besoin de rassurer les habitants de l'Empire par des messages de *felicitas, pax, securitas* et *salus,* notamment l'association des empereurs avec des divinités protectrices gagnait en importance pendant le Ille siècle, de sorte que, en général, ces sources numismatiques sont utilisées pour illustrer le programme religieux des empereurs et même son évolution. En particulier, la concurrence entre les orientations religieuses de divers empereurs occupe une place prééminente dans le discours sur la religiosité de Constantin et sa « conversion ». En référence à l'accord de Milan entre Licinius et Constantin, cette communication cherche à retracer l'emploi des messages de caractère « religieux » sur les pièces de monnaie dans la lutte politique entre les acteurs principaux, Constantin (Sol invictus), Maxence (Dea Roma), Maximin Daïa (Serapis) et Licinius (Jupiter) et leur retombées potentielles dans les divers groupes sociaux entre 308 et 318.

Louis Holtz, Le texte latin du document adressé au gouverneur de Bithynie.

Si nous n'avions pas à notre disposition le *De mortibus persecutorum* (DMP) de Lactance, nous ne connaîtrions le document traditionnellement nommé « édit de Milan » que par la traduction grecque qu'Eusèbe de Césarée en a insérée dans son *Histoire ecclésiastique*. La survie de l'ouvrage de Lactance tient du miracle : elle doit beaucoup à Colbert et à son bibliothécaire Baluze, qui a donné l'édition princeps à partir de l'unique manuscrit (défraîchi) qui nous le transmet (Paris BNF lat. 2627 Moissac, XIe s.), suivie au cours du temps par au moins quinze autres éditions. Il n'y a pas de révolution à attendre d'une relecture du document au ch. 48 du *Colbertinus* du moment que le texte est amélioré sur plusieurs points par la version d'Eusèbe. Les contestations passées concernant l'authenticité lactancienne du DMP ont fait long feu : l'analyse stylistique la confirme. Quant à l'authenticité du document lui-même, elle est garantie par le fait que les deux versions, grecque et latine, remontent indépendamment à l'original latin. Mais au-delà de l'aspect philologique, ce qui donne au document toute sa valeur, ce sont les relations personnelles entre Lactance et Constantin.

Franz Mali, Lactantius' Einbettung der Mailänder Vereinbarung in *De mortibus persecutorum.*

Das Werk *De mortibus persecutorum* ist kunstvoll komponiert und verbindet historische Information und schriftstellerische Hochform. Lactantius platziert den Brief über die Mailänder Vereinbarung vor die Schilderung des Todes des Augustus Maximinus Daia. Dadurch setzt er es in Beziehung zum Edikt seines Onkels, des Augustus Galerius, der sein Toleranzschreiben kurz vor seinem Tod publiziert hat. Auffallend ist, dass die Mailänder Vereinbarung erst nach dem Sieg des Licinius über Maximinus Daia eingereiht ist, obwohl die Vereinbarung schon davor getroffen worden war. Erst beide Schriftstücke gemeinsam versprechen die Toleranz des christlichen Glaubens für das gesamte Römische Imperium.